

GEMEENSCHAPSDIENST

(Le service communautaire)

Tu as commis un fait punissable. C'est pourquoi tu devras comparaître devant le juge de la jeunesse.

Celui-ci pourra te mettre sous surveillance du service social et t'imposer certaines d'autres mesures. Une de ces mesures possibles consiste en une prestation éducative et d'intérêt générale : un service communautaire, une peine de travail, une sanction alternative, une prestation.

COMMENT ?

- Nous organisons un entretien introductif (souvent sous forme d'une visite à domicile). Lors de cet entretien, nous chercherons ensemble à trouver un lieu de travail convenable.
- Nous allons faire connaissance avec le lieu de travail. Les modalités pratiques seront définies et l'accord (= contrat) sera signé après quoi ta prestation pourra débuter.
- Nous te rendrons régulièrement visite sur ton lieu de travail afin d'avoir une idée de ta motivation professionnelle et de ton comportement. Nous serons aussi à l'écoute de tes expériences.
- Ton dernier jour de travail, nous attendons à ce que tu apportes une lettre adressée au juge de la jeunesse. Tu recevras quelques questions qui pourront t'aider.
- À l'issue de ta prestation, un entretien d'évaluation sera organisé sur le lieu de travail. Nous en ferons un rapport que nous enverrons au juge de la jeunesse, accompagné de ta lettre.

Vertaling Nederlands-Frans.

Dit is de vertaling Frans van "GEMEENSCHAPSDIENST" en bevat identiek dezelfde informatie als de Nederlandse tekst. Deze vertaling mag enkel verspreid worden met de originele brontekst "Gemeenschapsdienst."

POUR TERMINER

Pour la réussite du service communautaire, il faut :

- strictement respecter les dates et heures de travail convenues.
- strictement suivre le « règlement d'ordre intérieur » du lieu de travail.
- faire preuve d'engagement au travail et adopter un comportement positif.
- traiter les autres employés et le matériel professionnel avec respect.
- assumer la responsabilité de la mesure, et ceci du début jusqu'à la fin (disponibilité, communication honnête, déplacement).
- écrire un rapport d'expérience sincère relatif à la prestation et le remettre à ton accompagnateur le dernier jour de travail.
- ne pas commettre de nouveaux faits.

BON à SAVOIR

La prestation de ton service aura lieu dans un service public. Cela pourra être une administration de ville, une administration provinciale, un CPAS (centre public d'action sociale) ou une asbl (association sans but lucratif). Ces services visent à offrir un apport sociétal à travers leur travail, leurs soins pour les habitants ainsi que leur engagement dans un cadre plus large. En t'engageant pour ton travail, tu pourras y contribuer aussi. Tu ne seras pas rémunéré.e pour tes prestations.

Tu presteras le service pendant ton temps libre. À l'issue de la prestation, le juge de la jeunesse peut décider de clôturer le dossier ou de t'imposer d'autres mesures / conditions.

Vertaling Nederlands-Frans.

Dit is de vertaling Frans van "GEMEENSCHAPSDIENST" en bevat identiek dezelfde informatie als de Nederlandse tekst. Deze vertaling mag enkel verspreid worden met de originele brontekst "Gemeenschapsdienst."